



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 15 NOVEMBRE 2017

Présidée par M. Philippe Laurent en présence du directeur général du CSFPT et de la directrice adjointe à la Direction générale des Collectivités locales (DGCL), cette séance portait sur les points suivants :

- **la présentation du rapport en auto-saisine de la Formation spécialisée n° 5 (FS5) présidée par la FA-FPT « Vers l'emploi titulaire dans la Fonction publique territoriale de la Réunion : une ambition à partager »\***
- **6 projets de décrets.**

La **FA-FPT** était représentée par Jocelyne Martin (experte ATSEM), Michel Mani, secrétaire national en charge des Outre-mer à la **FA-FPT** (titulaire) et Bruno Collignon (titulaire).

**Le rapport de la FS5 issu des travaux coordonnés par Bruno Collignon, président, a recueilli un avis favorable quasi unanime (2 abstentions).**

Ce rapport s'inscrit dans le prolongement des travaux menés en 2011 sur la précarité dans la Fonction publique territoriale et fait suite aux travaux de la FS5 sur la FPT à Mayotte : « Mayotte, les oubliés de la République »\*.

La **FA-FPT** mettra tout en œuvre pour que ce rapport, comme ce fut le cas pour celui qui concernait la précarité à Mayotte, permette à nos collègues et aux usager.e.s du service public à la Réunion de disposer des mêmes droits en matière de Fonction publique que leurs homologues des autres territoires de la République.

**La FA-FPT remercie le collège des employeurs ainsi que les représentant.e.s de la CGT, CFDT et FO qui, au travers de leur vote favorable, ont permis à ce rapport de recueillir le soutien quasi unanime du CSFPT, lui donnant ainsi une réelle légitimité pour contribuer utilement au dialogue social dans le versant territorial réunionnais.**

**Concernant les 6 projets de décrets inscrits à l'ordre du jour, la FA-FPT avait déposé 3 amendements sur ces textes, dont deux ont été retenus par le gouvernement.**



**FA-FPT**

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : [secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org)

Site internet : <http://www.fafpt.org>

**Nous avons émis un avis défavorable** sur le projet visant à la reconnaissance, pour les concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A, d'un diplôme de niveau doctorat se traduisant par une bonification de deux ans d'ancienneté lors de la nomination des lauréat.e.s, car cette disposition crée de fait une rupture d'égalité entre les candidat.e.s et qu'il n'y a aucune raison pour qu'un dispositif similaire ne soit pas appliqué aux autres catégories.

**Nous avons soutenu les deux projets de décrets pris dans le prolongement des dispositions du rapport du CSFPT concernant les ATSEM\* (FS3) et du rapport « IGA - IGEN »\*.** Si ces deux textes n'apportent pas toutes les réponses souhaitées en matière de reconnaissance des ATSEM, il s'agit bien là d'une première étape essentielle pour offrir à nos collègues ATSEM des conditions de travail et de déroulement de carrière en adéquation avec la forte implication qui est la leur.

**Pour mémoire, la FA-FPT était intervenue auprès du ministre des Comptes et de l'Action publique pour que ces textes soient effectivement inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Nous constatons que sur le dossier ATSEM, le gouvernement et la DGCL ont tenu leurs engagements.**

**La FA-FPT continue de soutenir les revendications des ATSEM sur les points non encore intégrés par voie réglementaire (taux d'encadrement et participation aux réunions pédagogiques notamment).**

**La FA-FPT a voté favorablement le texte portant sur les modalités d'organisation des élections dans les instances de dialogue social.**

**Enfin, nous avons voté contre les deux textes en lien avec l'accord PPCR qui concernaient la filière sapeurs-pompiers professionnels (médecins et pharmaciens) compte tenu de la décision du gouvernement de reporter d'un an l'application de cet accord.**

La prochaine réunion plénière aura lieu le 20 décembre et devrait porter sur les points suivants :

- Présentation du rapport de la FS3 – FS4 relatif à la catégorie A
- Projet de décret concernant le rattachement des fonctionnaires aux CAP et dont le changement de catégorie interviendra à l'issue des élections du 6 décembre 2018 (assistants.e.s socio-éducatif.ve.s et éducateur.rice.s de jeunes enfants)
- Projet de décret sur la répartition des groupes hiérarchiques.

\* En ligne sur le site de la **FA-FPT**